



**COMPTE RENDU DU
COMITE DE PROGRAMMATION N°14
DU GAL LOIRE BEAUCE
DU 04/12/2019**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 4 décembre 2019 à 18h00 à la salle des mariages de Saint Ay.

Pour le collège « public », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Muriel BATAILLE (Tournois), Adeline BOIZARD (Saint Ay), François COINTEPAS (Beaugency), Danielle COROLEUR (Mézière lez Cléry), Frédéric CULLERIER (Saint Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Yves GASNIER (Ouzouer le Marché), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Près), Martine MAHIEUX (Bardon), Jean-Bernard VALLOT (Saint-Péravy-la-Colombe)

Pour le collège « privé », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Catherine BAUDOUIN (MFR de Chaingy), Magali BERRUET (Association « Les Fous de Bassans »), Clarisse CAZEAUDUMEC (AMAP Cléry St André), Benoit CHRISTEN (Office de Tourisme CCTVL), Gérard COGNEAU (Valimage), Gérard DEGRAVE (UDAF 45), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Victorine MATAOUCHÉK (AMAP Cléry Saint André), François POINTÉREAU (Racines Pays Loire Beauce), John POWER (Loiret nature environnement, Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan).

Equipe technique : Mesdames Aurélie LEHOUCQ (chef de projet LEADER, Dounia BOUGUEROURENE (gestionnaire / comptable LEADER), Yvan BOZEC (agent de développement/directeur).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents votants	Membres présents votants le 04/12/2019	Au moins 50 % des présents votants sont des privés	Privés présents votants le 04/12/2019
32	15	17	16	19	9	9

I) Avenant n°3 à la convention (diapositive 3)

Cet avenant modifie l'article 4.6 de la convention GAL/AG/ASP intitulée « délais limites d'engagement et de paiement »

« Les parties s'engagent à respecter le calendrier de fin de gestion du programme LEADER RDR3 (...).

Ce calendrier fixe notamment la date limite pour effectuer des engagements juridiques ; cette date est fixée au 31 décembre 2022, au plus tard.

Dans tous les cas, sous réserve de crédits nationaux et FEADER disponibles, ce nouveau calendrier doit permettre de respecter le bon achèvement des projets, les délais d'instruction et de contrôle afin de garantir les paiements par l'ASP avant le 31 décembre 2023. »

Monsieur le Président rappelle que ce prolongement n'implique pas de crédits supplémentaires sur les enveloppes et notamment sur l'enveloppe « animation et gestion du GAL ». Monsieur le Président indique également qu'avec ce report des engagements de deux ans, il est possible que les 1 million d'€ soient entièrement consommé d'ici là.

Monsieur HAUCHECORNE demande si ce report aura une incidence sur la prochaine programmation ? Sera-t-elle avancée ?

Aurélié LEHOUCQ indique qu'il n'est pas possible de solliciter des crédits cette année mais qu'il n'y a pas de visibilité sur 2020, 2021, 2022. Il n'y a pas non plus eu de nouvelles informations sur la prochaine programmation LEADER 2021-2027.

Le courrier commun des 23 GAL de la région, qui questionne Monsieur le Président du Conseil régional sur la gestion de la fin de la programmation LEADER 2014-2020 et sur la future programmation, sera envoyé la semaine prochaine. Il sera transmis aux membres du GAL par mail pour information.

➤ **Avis des membres du Comité : favorable à l'unanimité pour signer l'avenant n°3.**

II) Actualisation des membres du Comité (cf. diapositive 4)

M. LE PRÉSIDENT énonce les changements dans la composition des membres.

Pour le collège public, M. FESNEAU, adjoint au Maire de Sougy est démissionnaire. Un nouveau titulaire sera à désigner. Il est proposé de le désigner après les élections municipales. Cette proposition est validée par les membres.

Pour le collège privé, Mme JEANNOT, Présidente de l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire est proposé suppléante de M. CHRISTEN.

III) Etat d'avancement et prévisions de consommation (cf. diapositives 5-7)

M. LE PRÉSIDENT présente l'état d'avancement du programme.

A ce jour, voici la répartition du nombre de dossiers par stade :

- 35 dossiers déposés auprès du GAL,
- 29 dossiers avec avis d'opportunité favorable,
- 16 dossiers programmés,
- 13 dossiers conventionnés,
- 10 dossiers payés en totalité et 1 acompte.

Les derniers paiements effectués :

- 50 400 € pour la Corne des Patures spectacles et ateliers pour sensibiliser et réfléchir sur notre environnement,
- Un acompte de 12 000,17 € pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret pour les éco-défis des commerçants et artisans du Pays Loire Beauce,
- 2 254,92 € pour l'animation du programme d'actions de l'Agenda 21 / PCET 2018 – 2019.

En termes de montants :

- 810 926,11€ € soit 81,09 % en avis d'opportunité.

- 605 416,94 € soit 60,54% programmés.
- 394 004,44 € soit 39,40 % payés.

Concernant les prévisions de consommation pour 2019/2020, Aurélie LEHOUCQ rappelle que l'enveloppe de la fiche-action 3 sera presque entièrement consommée au regard des dossiers connus et qu'il faudra potentiellement envisager un transfert de crédits.

Une question est posée par Victorine MATAOUCHEK qui vient d'intégrer le Comité : Comment la répartition des crédits sur les fiches – actions a été établie ?

Aurélie LEHOUCQ et M. le Président expliquent que la répartition a été décidée lors de la candidature. Les GAL disposent néanmoins d'une certaine souplesse puisqu'il est possible de transférer des crédits entre fiches - actions lorsque cela est justifié.

IV) Programmation (cf. diapositives 8-32)

1) Présentation de projets

- 19.3 Coopération « Aménagement durable »
- CAUE du Loiret : Création d'un réseau d'ambassadeurs en urbanisme, aménagement et paysage sur les thèmes des friches et nouvelles formes urbaines

Mme THAUVEL, directrice du CAUE du Loiret présente les deux projets.

Le premier projet consistait en la formation d'ambassadeurs, (professionnels, personnes issue des Conseils de développement des Pays etc...) ayant pour vocation de diffuser les principes et se réunir pour échanger sur les sujets liés à l'urbanisme, l'aménagement, le paysage sur les trois territoires partenaires. Plusieurs ateliers ont ainsi eu lieu avec plusieurs thèmes : la densité, la nature dans les bourgs, la Trame verte, l'économie du foncier etc.

La restitution du projet de coopération a été organisée le 30 novembre 2018 à Fay-aux-Loges sous la forme d'un forum réunissant l'ensemble des participants.

Les participants notamment les élus semblent satisfaits de la démarche puisqu'ils ont demandé à ce qu'elle se poursuive. Une réflexion est en cours sur le thème de la biodiversité, du fleurissement participatif.

Aurélie LEHOUCQ indique que ce projet a été sélectionné au concours lancé par LEADER France. Le projet n'a pas été lauréat mais a néanmoins été parmi les 15 projets finalistes sur 150 déposés au total. Il a bénéficié d'un écho national.

Mme THAUVEL indique qu'il y'a également eu des articles dans la presse.

Aurélie LEHOUCQ présente le plan de financement.

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	21 399,34 €	Région (A vos ID)	10 344 €
Achats de clés USB et logiciel pour les ateliers, location de car pour les visites terrain	1 643,60 €	LEADER	8 196,75 €
		Autofinancement	4 635,19 €
TOTAL	23 175,94 €	TOTAL	23 175,94 €

Les coûts associés sont le personnel du CAUE ayant travaillé sur ces ateliers, le matériel nécessaire à l'animation de ces ateliers (clés USB et logiciel), la location de bus pour amener les participants sur les lieux lors des travaux sur site.

Mme THAUVEL présente le site Internet S-PASS Territoires. C'est un site créé par les CAUE. Une rubrique est dédiée au projet afin de permettre la valorisation de toutes les démarches liées au projet de coopération notamment celle de l'ESAD, de l'Université d'Orléans.

Mme THAUVE invite les membres du Comité à visiter le site qui dispose de son propre nom de domaine : les villages dans leurs paysages.

- **CAUE du Loiret : Création et animation d'un support internet collaboratif dédié à l'aménagement du territoire**

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Animation du groupe de travail (intervenants CAUE du Nord)	8 000 €	Région (A vos ID)	8 393 €
		LEADER	5 035,80 €
		Autofinancement	3 357,24 €
Coordination et animation de la plateforme collaborative (frais salariaux)	8 786,04 €		
TOTAL	16 786,04 €	TOTAL	16 786,04 €

Les frais liés au projet sont des frais de formation à la plateforme et d'animation de cette dernière.

➤ **Échange des membres :**

Quel est le nombre de visiteurs sur le site Internet S-PASS ?

⇒ Il n'y a pas de comptage spécifiquement sur ce portail.

Les personnes qui ont participé aux réunions ambassadeurs dans ces services sont des agents citoyens et des professionnels. Les sujets évoqués sont relativement complexe et dont la réglementation évolue c'est pour cela qu'il y'a des besoins de formation permanent.

M. GOND a participé à une des réunions ambassadeurs. Il indique que ce type de rencontre est sympathique, qu'il y'a des échanges intéressants mais qu'il faudrait une suite.

Mme THAUVEL indique que justement parce que la démarche a plu et en particulier aux élus qu'il est envisagé de poursuivre dans ce sens sur le thème de la biodiversité.

M. LE PRÉSIDENT indique qu'en additionnant les deux sollicitations cela représente environ 13 230 €.

Mme THAUVEL et M. HAUCHECORNE quittent la salle. Les échanges se poursuivent.

Il est rappelé que la programmation des projets avaient été reportés lors du dernier Comité de programmation. Les membres ont souhaité avoir un bilan des actions. L'avis d'opportunité datait de 2016.

M. le Président introduit le sujet de la présence des porteurs de projet à chaque stade de la vie de leur dossier. Faut-il faire venir 3 fois les porteurs de projet ? Il est proposé d'en reparler à la fin de la réunion.

⇒ **Avis des membres du Comité de programmation :**

Mme THAUVEL et M. HAUCHECORNE, Trésorier du CAUE du Loiret sont hors de la salle.

M. HAUCHECORNE ne prend pas part au vote.

Favorable.

- 19.3 Coopération « Energies Renouvelables »
- PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne en coopération avec le PETR Pays Loire Beauce et la CC des Portes de Sologne : 2 dossiers pour l'animation du Contrat d'Objectif Territorial - Energies renouvelables

Aurélié LEHOUCQ précise que l'avis sera donné sous réserve d'instruction réglementaire de la DDT 45.

Yvan BOZEC fait un point sur l'avancement de la démarche avant la programmation des dossiers.

Il présente notamment les différents systèmes de production de chaleur renouvelable pouvant être soutenu par le dispositif : géothermie (sur sondes, sur nappes et sur corbeilles), biomasse (dont bois énergie) et solaire thermique.

Les membres échangent sur le fonctionnement de la géothermie.

Des exemples de projets sont présentés :

Un réseau de chaleur bois énergie a été déployé à Lailly en Val. Il permet de rationaliser les systèmes de chauffage de 10 bâtiments (école, bibliothèque, garderie ...) Les sources de chauffage au gaz, au fioul et à l'électricité ont ainsi été abandonnées. Ce projet est financé hors COT ENR mais présente un exemple intéressant. La commune estime déjà faire des économies de l'ordre de 30 000 € par an.

A Mareau-aux-Près, l'extension du réseau de géothermie est en cours pour alimenter le stand de tir et l'école de musique.

A Huisseau-sur-Mauves, la création d'un réseau de chaleur bois énergie permettra d'alimenter 6 bâtiments. D'autres exemples de projets intéressants sont présentés (cf. diaporama).

Les bénéficiaires sont variés : collectivités, entreprises, agriculteurs, hôtels/campings/gîtes, bailleurs sociaux, etc., sauf les particuliers.

Le COT ENR pourra être renouvelé à l'issue des 3 ans si les objectifs sont atteints.

Y'a-t-il des projets sur le solaire ? Non, il n'y en a pas encore. Le nouveau chargé de mission, Nathan GRIGNON, est arrivé le 2 décembre. Il pourra peut-être tenter de faire émerger ce type de projet.

Aurélié LEHOUCQ rappelle qu'un avis d'opportunité favorable a été donné sur le projet le 25 septembre 2018.

Le plan de financement de la fiche pré-projet était présenté au global sur les deux GAL ainsi que sur les 3 ans. Le voici pour mémoire :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	75 000 €	ADEME -Région	50 850 €
Coûts indirects	8 500 €	Leader GAL Loire Beauce	19 825 €
Communication	7 000 €	Leader GAL Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	19 825 €
TOTAL	90 500 €	TOTAL	90 500 €

Afin de faciliter l'instruction des dossiers, les animateurs LEADER des GAL Forêt d'Orléans – Loire Sologne et Loire Beauce ont sollicité la Région et la DDT 45 pour savoir s'il était possible de le subdiviser le projet global en 2 dossiers par GAL (soit 4 dossier au total). Ayant obtenu la validation de cette possibilité, sont présentés pour programmation, 2 dossiers :

- Un 1^{er} dossier portant sur le travail du chargé de mission dédié dont 50 % de son temps est affecté sur cette mission, pour l'élaboration de la candidature. Les fonds LEADER sont sollicités à 80 % et l'autofinancement du porteur de projet, le PETR Forêt d'Orléans – Loire Sologne, est mobilisé en contrepartie, à 20 %.

- Un 2nd dossier portant sur l'animation du Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables. La candidature a été retenue par l'ADEME et la Région. Les territoires ont obtenu 52 000 € pour 3 ans. Il mobilise ainsi sur les 2 GAL la moitié de ces financements soit 26 000 € sur 3 ans et les fonds LEADER viennent abandonner ce financement.

Plan de financement prévisionnel pour la préparation de la candidature – 6 mois en 2018 :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	5 713,75 €	LEADER (80 %)	5 256,63 €
Coûts indirects (15 %)	857,04 €	Autofinancement (20%)	1 314,16 €
TOTAL	6 570,79 €	TOTAL	6 570,79 €

Plan de financement pour l'animation du contrat sur 3 ans 2018-2021 :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	31 296,04 €	ADEME	26 000 €
Coûts indirects (15 %)	4 694,42 €	LEADER	9 990,46 €
TOTAL	35 990,46 €	TOTAL	35 990,46 €

➤ **Echanges des membres du COPIL LEADER :**

Des questions ont été posées sur les bénéficiaires pouvant prétendre aux aides ainsi que sur les réalisations sur le territoire.

Les réponses ont été apportées dans la présentation d'Yvan BOZEC.

Avis du COPIL : favorable

➤ **Avis des membres du Comité de programmation : favorable**

➤ **Présentation du pré-projet**

- **19.2 - Fiche-action 3**
- **Mézières – lez - Cléry - Sensibiliser les habitants et les élèves à la biodiversité locale**

Mme COROLEUR et M. MOREAU présentent le projet. Les communes de Mareau-aux-Près et Mézières-lez-Cléry mènent des démarches communes autour des questions du développement durable et de biodiversité. Ils ont un Agenda 21 commun et ont mené un Inventaire de Biodiversité Communal (IBC) à l'échelle des deux communes. L'IBC a été réalisé par l'association Loiret Nature Environnement.

La particularité des deux communes est qu'elles se situent à proximité mais chacune à ses spécificités : Mareau est une commune de bord de Loire, Mézières est une commune de Sologne. L'IBC est un document scientifique. Les communes souhaitent pouvoir le valoriser auprès des habitants et notamment des enfants, mais aussi avec le reste du territoire. Ils ont ainsi choisi de réaliser des livrets pédagogiques et une exposition destinée à être itinérante.

Les professeurs des communes sont réellement intéressés pour s'impliquer dans l'écriture des documents pédagogiques. Ils souhaitent des supports pour l'apprentissage des enfants : en sciences, en orthographe, etc. Ils veulent que les livres restent en salle de classe et non pas qu'ils soient distribués pour être délaissés ensuite. Mme COROLEUR a aussi concerté les professeurs sur le choix des classes. Le contenu est assez technique. Il est donc préférable de s'adresser à des élèves de CM1/CM2.

Le Ministère a envoyé aux communes un courrier où il y est demandé d'intégrer le thème de la biodiversité au programme scolaire.

Mme COROLEUR envisage également de faire les démarches nécessaires pour obtenir le label « éco-école ».

L'exposition légère envisagée sera composée de 5 panneaux. Elle sera mise à disposition des élus et des associations.

Les thèmes seront les suivants : qu'est-ce qu'un IBC ?, les paysages des 2 communes, la flore, la faune, la biodiversité. Il sera possible pour les autres communes du territoire de s'approprier le contenu des panneaux mais aussi d'ajouter un ou plusieurs panneaux selon ses besoins.

➤ Échange des membres du Comité :

M. le Président rappelle qu'une démarche intéressante sur la biodiversité en Beauce avait été menée il y a quelques années sur le précédent programme LEADER. Il y a une richesse insoupçonnée en Beauce. Hommes et Territoires avait travaillé sur le sujet. Ils continuent le travail engagé notamment sur les bords de champs.

M. GOND souligne l'intérêt de ce qui avait été réalisé. Mais il fait remarquer que la photographie montre un état de la biodiversité en présence à un instant T. Cela évolue d'une saison à l'autre, d'une année à l'autre.

M. le Président rappelle également qu'avec l'évolution de la réglementation qui va notamment vers une « artificialisation nette zéro » des terres il faut soutenir des initiatives qui vont dans ce sens.

M. MOREAU fait part de son expérience en animation de temps périscolaires à Mézières. Il a demandé aux élèves de connaître 10 arbres. C'était assez compliqué pour les enfants.

Mme COROLEUR demande s'il y a d'autres inventaires de biodiversité sur le pays Loire Beauce. Yvan BOZEC a sollicité Loiret Nature Environnement sur le sujet. Mareau et Mézières sont les deux seules communes à avoir effectué ce type de démarche.

M. le Président évoque le travail qui a été fait dans le cadre des Mauves à Meung-sur-Loire par Mauves vivantes. Cléry St André réfléchirait également à la réalisation d'un IBC.

M. HAUCHECORNE indique que quelque chose de léger pourrait être plus adaptable pour d'autres communes.

Le livret va donner toutes les clés d'entrées pour que chaque commune puisse adapter la sensibilisation à la biodiversité à son échelle, selon ses besoins.

Des idées sont déjà en réflexion pour installer l'exposition : accueil des nouveaux arrivants, événements dans le cadre de l'Agenda 21, club de randonnée, fête des plantes à Mareau, etc.

M. MOREAU explique que l'exposition serait composée de panneaux de type kakémonos pour faciliter le montage et le démontage.

Aurélien LEHOUCQ présente le plan de financement et les échanges avec le COPIL LEADER notamment sur les coûts jugés un peu élevés.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Rédaction et choix des illustrations :			
- Brochure	6000 €	Subvention LEADER	14 400 €
- exposition	4000 €	Mareau - aux -Près	1 800 €
Maquettiste	2000 €	Autofinancement	1 800 €
Illustrations	3000 €	Mézières- lez - Cléry	
Impression et supports	2000 €		
Gestion et coordination	1000 €		
TOTAL	18 000 €	TOTAL	18 000 €

➤ **Echange des membres du COPIL LEADER :**

Les coûts relatifs aux livrets pédagogiques ont interpellé les membres. Ils les ont jugés élevés. Voici les questions posées :

- Combien d'exemplaires est-il prévu d'imprimer ? environ 150/200 exemplaires
- Combien de classes en bénéficieront ? Combien d'élèves ? 3 classes, 90 élèves.
- Comment avoir la certitude de l'implication des professeurs, au-delà de l'accord de principe ? Les livrets vont être écrits avec les professeurs. Ils sont destinés à être des supports de cours.
- A l'issue de la démarche, comment s'assurer que les livrets seront toujours utilisés ? Ils resteront dans les classes.
- Est-il prévu de communiquer sur le projet ? Par quels outils, canaux de diffusion ?

Avis du COPIL : favorable sur la partie relative à l'exposition itinérante, réservé sur la partie relative à la conception et à l'impression des livrets.

Mme COROLEUR envisage de diminuer le poste illustration au profit d'achats de droit photographique.

La démarche suscite une certaine émulation et une réflexion autour d'une démarche ambitieuse sur le territoire du pays Loire Beauce éventuellement dans le cadre d'une initiative « A vos ID »/ LEADER.

Il pourrait y avoir une fiche identitaire des communes en termes de biodiversité mais aussi du patrimoine existant.

Il faudrait associer de multiples partenaires : Loiret Nature Environnement, le Conservatoire des Espaces Naturels, Mauves Vivantes, Hommes et Territoires, Valimage, Agence régionale de la biodiversité, etc.

Une réflexion est en cours pour décliner la Trame verte et bleue, mener des actions autour de la biodiversité sur le territoire notamment avec le CAUE du Loiret.

M. POWER informe que Google a créé un outil gratuit qui permet de créer des parcours 3D on-line. Cela pourrait être utilisé pour créer des parcours de biodiversité.

➤ **Avis des membres du Comité de programmation :**

Mme COROLEUR, M. MOREAU et M. HAUCHECORNE quittent la salle.

Favorable.

VI) Questions diverses (cf. diapo 33-34)

❖ Convocation des porteurs de projet au Comité à chaque stade de la vie du dossier (opportunité, programmation, fin/bilan) ?

Suite au report de programmation des dossiers du CAUE, il est proposé d'établir une règle pour tous les porteurs de projet afin de garantir une égalité de traitement pour tous. Il est tout de même proposé de maintenir une certaine souplesse : 2 à 3 passages pour chacun des dossiers.

Cette proposition a été étudiée par le COPIL LEADER et il est ainsi proposé la formulation suivante et de l'inscrire à l'article 9 « les décisions du Comité de programmation » du règlement intérieur :

« Le porteur de projet est invité à présenter son projet devant le Comité de programmation lors de l'avis d'opportunité. S'il a effectué des modifications notables (actions, plan de financement) depuis l'avis d'opportunité, il lui sera demandé de venir présenter l'avancement de sa démarche lors de la programmation du dossier. Sinon, il pourra en être exempté. Le porteur de projet sera également invité à venir présenter le bilan des actions réalisées une fois celles-ci achevées.

➤ Avis du Comité de programmation : cette proposition est validée à l'unanimité.

❖ Prochain Comité de programmation :

➤ Date à définir : fin février / début mars ?

⇒ Il est proposé de pré-flécher deux dates pour le prochain Comité le mercredi 26 février ou le jeudi 27 février. La date ainsi que le lieu seront précisés dès que possible.

❖ Ordre du jour prévisionnel :

- Actualisation des membres du comité
- Programmation
- Point d'avancement sur les projets
- Opportunité - pré-projets : nouveaux projets potentiels
- Projets à programmer

La séance est levée à 20h00.

M. le Président F. CULLERIER
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays LOIRE BEAUCE

